



**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

**DECISION :**

Affaire suivie par : Laurence ELVIN

**COMMANDE PUBLIQUE**

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

**N°D24MP140**

**OBJET : 24CFMVGPBOMCOMPACT – VÉRIFICATION GÉNÉRALE PÉRIODIQUE BENNES À ORDURES MÉNAGÈRES ET BENNE COMPACTEUR – SERVICE ENVIRONNEMENT – CHOIX DU PRESTATAIRE**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité pour le service environnement de procéder à la vérification générale périodique des bennes à ordures ménagères et de la benne compacteur, une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises spécialisées ;

Considérant l'analyse des offres réalisée dans le respect des règles de la Commande Publique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,**

1°) – De retenir l'offre du Cabinet Deslandres Contrôle d'Agen (47) pour un montant total de 1 170,00 € HT (1 404,00 € TTC), pour réaliser la vérification générale périodique des bennes à ordures ménagères et de la benne compacteur ;

2°) – De signer l'offre financière ;

3°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget principal 2024.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 14 août 2024



Le Président  
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 20 août 2024

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 20 août 2024

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)